

Simplifier drastiquement les dispositifs RGE / CEE / MAPRIMERENOV'

1. Accélérer les travaux de simplification en cours dans le cadre du programme OSCAR pour aboutir à des propositions concrètes, opérationnelles et ambitieuses au plus tard pour septembre 2023 ;
2. Mettre en œuvre un référentiel unique pour les contrôles réalisés au titre du RGE, ou de MaPrimeRénov' ou encore du dispositif CEE en recentrant les contrôles uniquement sur la vérification de la qualité des travaux en lien avec la performance énergétique ;

Lutter contre la fraude et renforcer la crédibilité des dispositifs RGE et CEE

3. Réactiver l'instance interministérielle de lutte contre la fraude ;
4. Limiter la sous-traitance à 1 rang pour les travaux de performance énergétique ;
5. Interdire à une entreprise non RGE de sous-traiter la totalité des travaux qu'elle réalise à des Entreprises RGE ;
6. Mettre en place une certification pour les délégataires qui commercialisent des travaux, collectent des CEE et les revendent aux obligés, et qui sous-traitent et/ou concluent des partenariats avec des entreprises du bâtiment ;
7. Renforcer les contrôles préventifs des sociétés commerciales « opportunistes », non RGE, réalisant un grand nombre de chantiers, sans compétences techniques en interne ;
8. Exiger un référent RGE par tranche de 10 salariés ;
9. Mettre en œuvre un taux de contrôles RGE proportionnel au nombre de chantiers réalisés par une entreprise ;
10. Choisir, de manière aléatoire, les chantiers contrôlés, à partir d'un fichier unique recensant l'ensemble des chantiers de rénovations énergétiques (RGE, MaPrimeRénov' et CEE) ;

Augmenter le nombre d'entreprises en capacité de réaliser des travaux de rénovation énergétique

11. Pérenniser la qualification chantier en mettant en place un « Consuel de la rénovation énergétique », financé pour partie par un programme CEE, à côté du dispositif RGE actuel pour permettre aux TPE compétentes d'accéder au marché aidé de la rénovation énergétique, avec deux ambitions (simplification drastique des exigences administratives et crédibilité en s'appuyant sur des contrôles chantier systématique) ;
12. Faciliter la création de GME en mettant fin à la solidarité de fait entre entreprises ;

Dynamiser la demande pour des rénovations énergétiques plus ambitieuses

13. Revoir les dispositifs d'aides actuels pour intégrer l'inflation et inciter réellement les particuliers à s'engager, sur plusieurs années, dans un parcours de travaux pour viser, à terme, une rénovation énergétique globale ;
14. Après un premier geste réalisé, financer par les CEE, pour les ménages les plus modestes, un audit énergétique afin de définir le parcours idéal de travaux pour aboutir à une rénovation globale ambitieuse ;
15. Mettre en place un prêt vert en 3 clics, distribué par l'ensemble des banques, pour financer le reste à charge des particuliers.